



CEDRE

2022-2025

Présentation du dispositif

**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR





CEDRE 2022-2025



L'appel à candidatures CEDRE 2022

**Le dispositif de soutien à l'investissement
des entreprises de la communauté CEDRE**

Appel à candidature CEDRE 2022

Hélène BONNOIT
cedre@maregionsud.fr

**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



L'appel à candidature CEDRE 2022



[Entreprendre autrement avec Cedre - Ma Région Sud \(mareregionsud.fr\)](http://mareregionsud.fr)

Date limite de réception des dossiers : **le 6 mars 2022**

Dossier à envoyer à : cedre2022@mareregionsud.fr

Inscription obligatoire de l'entreprise sur www.reseau-prec.org

50 candidatures seront pré sélectionnées

80 dossiers seront analysés

Cet appel à candidature pourra être renouvelé en 2023, 2024 et 2025

Le Contrat pour l'Emploi et le Développement Responsable des Entreprises

Un accélérateur de projets vers la transition écologique

Je candidate

Janvier-mars 2022

- **Lancement du dispositif** en décembre 2021
- **Dépôt des candidatures:** 6 mars 2022
- **Présélection des candidats** fin avril 2022

Je construis mon plan d'actions

*Mai - novembre 2022 ou
Septembre - mars 2023*

- **Volet RSE et transition écologique:** Diagnostic RSE-
zoom sur transition écologique
élaboration d'un plan d'actions
sur 3 ans
- **Sélection finale par le comité
de sélection et de Soutien**
Juillet 22, nov. 22, mars 23

Je m'engage

2022-2025

**Signature d'une
convention avec la Région
/ intégration dans la
communauté CEDRE**

- Animation collective et suivi
individuel semestriel
- Parrainage
- Communauté CEDRE sur
www.reseau-prec.org
- Accès au dispositif de
subvention dédié pour des
investissements de transition
écologique



- Renforcer la communauté CEDRE,
- Soutenir la création d'emplois de qualité,
- Favoriser la structuration des entreprises en croissance à travers la responsabilité sociétale des entreprises RSE,
- Accélérer la prise en compte de la transition écologique des entreprises de la région,
- Encourager les dynamiques de coopérations inter-entreprises,
- Favoriser la valorisation et les échanges de bonnes pratiques en matière d'économie circulaire.

Les entreprises éligibles



- **Entreprise en croissance**

Qui souhaite intégrer de manière structurante la question de la transition écologique et de la RSE et/ou qui s'engage dans un nouveau modèle économique en lien avec l'économie circulaire

Qui porte un projet de développement solide, créateur d'emplois (2 minimum) et souhaite s'engager dans une démarche de performance globale (RSE) ambitieuse, notamment sur le plan environnemental

- **PME** (moins de 250 salariés, n'appartenant pas à un groupe...)
- Siège social ou établissement concerné par l'accompagnement localisé en région Provence- Alpes-Côte d'Azur
- Avoir au moins 2 ans d'existence ou présenter au moins 1 bilan (> à 1 an)
- Être éligible au régime « de minimis » (Cumul d'aides < 190 500 € sur les 3 dernières années).

Le dispositif ne s'adresse pas aux entreprises en phase d'amorçage ou de démarrage

L'accompagnement



- Accompagnement par un expert : diagnostic et élaboration d'un plan d'actions de trois ans portant sur la RSE et la transition écologique
- Suivis individuels semestriel, parrainage et animation collective pendant 3 ans
- Valorisation des entreprises via www.reseau-prec.org et via des communications dédiées



Le dispositif de soutien à l'investissement des entreprises de la communauté CEDRE

**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR





Soutien à l'investissement des entreprises de la communauté CEDRE - Ma Région Sud
(mareregionsud.fr)

Subventions entre 10 k€ et 100 k€, taux d'aide entre 40 et 70%
Budget minimum d'investissement = 14 000 €

Réservées aux entreprises ayant intégré la communauté CEDRE

Investissements

- Favorisant la transition écologique
- Non couverts par une autre aide régionale
- Etudes préalables à des investissements éligibles
- Cumulable dans la limite des régimes d'aides

Exclusions

- Travaux, acquisition de terrain
- Équipements acquis en crédit bail
- Dépenses de fonctionnement (études, RH, formation, embauche, communication, R&D...)

Eligibilité

- PME basée en région SUD
- Intégrée dans la communauté CEDRE

Dossier à déposer sur subventionsenligne.mareregionsud.fr (et sur cedre@mareregionsud.fr)
3 mois avant le démarrage des acquisitions liées au projet.

Exemples d'investissements



Les investissements proposés, dans la mesure où ils sont en lien avec le plan d'actions de l'entreprise, pourront par exemple porter sur des nouveaux équipements permettant la transition écologique de l'entreprise, de l'éclairage plus performant, des équipements permettant un meilleur tri des déchets ou de l'incorporation de matières premières secondaires, des équipements de vrac, de l'isolation de bâtiments, des équipements permettant plus d'efficacité énergétique, des récupérateurs d'eau, des logiciels de relation client, des études préalables à des investissements...(liste non exhaustive)

Chaque demande sera étudiée au cas par cas et pourra être réorientée vers des dispositifs régionaux plus adaptés.

Comment remplir le dossier de candidature

Alexandre MAISTRE, France Active
cedre@franceactive-paca.org



L'appel à candidatures



Comment remplir le dossier de candidature

- Descriptif détaillé du projet de développement de l'entreprise : Prévisionnel, minimum 1 bilan, description des hypothèses, formation du chiffre d'affaires, répartition de la clientèle, détail des charges / Plan de financement / Nature des besoins et ressources / Etude de marché. **Solidité financière**
 - Evolution des effectifs passés et prévisionnels. **Faisabilité des créations d'emplois**
 - Présentation de l'équipe dirigeante et de la gouvernance
 - Eléments relatifs à l'engagement dans une démarche de responsabilité sociétale des entreprises et de transition écologique. **Enjeux de l'accompagnement TE et RSE**
 - Disponibilité pour la mise en œuvre du projet. **Ambition / Moyens**
-
- Inscription obligatoire de l'entreprise sur le portail régional de l'économie circulaire www.reseau-prec.org

Messages clés sur l'accompagnement des entreprises



Thierry BOBLET, groupement des experts RSE
tboblet@neodev.pro

**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Accompagnement RSE



- L'accompagnement RSE permet d'enrichir **la réflexion stratégique de l'entreprise tout en étant très concret**
- L'accompagnement nécessite **du temps de la part du dirigeant et de ses équipes** :
 - Diagnostic RSE : 6 semaines – 6 ateliers
 - Plan d'actions RSE : 6 semaines
- L'expert RSE s'appuie sur le référentiel ISO 26000 pour le diagnostic RSE + fait un focus sur la transition écologique.
 - L'expert RSE assure un rôle pédagogique pour favoriser la bonne compréhension de la RSE et de la transition écologique
 - Si l'entreprise a déjà réalisé un diagnostic, l'expert RSE allègera la phase de diagnostic pour optimiser le temps du dirigeant et collecter les pratiques déjà identifiées

Accompagnement RSE



- Pour la phase du plan d'actions RSE :
 - L'expert RSE accompagne l'entreprise pour structurer et organiser son plan d'actions RSE
 - L'expert RSE NE FAIT PAS à la place de l'entreprise : il fait *accoucher* des problématiques, des objectifs et des moyens pour les satisfaire
- SUIVIS